

ENVIRONNEMENT & PRÉVENTION DES RISQUES

9 feux sur 10 sont d'origine humaine : dans le Gard, la vigilance est l'affaire de tous

Depuis le 15 juin et jusqu'au 15 septembre, des règles spécifiques s'appliquent dans le Gard pour prévenir les feux de forêt. Dans un contexte estival à haut risque, chacun est appelé à adapter ses comportements pour éviter les départs de feu.

Publié le 18/06/2026 -- Temps de lecture: 10 minutes



Une période de vigilance désormais engagée

Avec l'entrée dans la saison estivale, le Gard fait face à des conditions propices aux incendies : chaleur, sécheresse et vent favorisent leur déclenchement et leur propagation rapide.

C'est pourquoi une réglementation spécifique encadre les usages du feu et certaines activités du 15 juin au 15 septembre, notamment dans les massifs forestiers, les garrigues et les zones sensibles.

Des incendies principalement liés aux comportements humains

Dans le Gard comme ailleurs, la très grande majorité des feux est d'origine humaine. Un geste en apparence anodin peut suffire à déclencher un incendie : un mégot jeté, un barbecue mal maîtrisé, des travaux produisant des étincelles...

Ce constat rappelle une réalité simple : **la prévention repose d'abord sur la responsabilité de chacun.**

Des règles simples et un réflexe essentiel

Pendant toute la période estivale, certaines pratiques sont encadrées, voire interdites, selon le niveau de risque incendie.

Avant toute activité en extérieur, il est indispensable de se renseigner sur la situation du jour et de respecter strictement les consignes en vigueur.

Le niveau de risque incendie est actualisé chaque jour par le Préfet du Gard. Il conditionne l'accès à certains massifs forestiers ainsi que les activités autorisées.

Avant de vous engager dans un espace naturel, il est donc fortement recommandé de **Consulter la carte du risque incendie dans le Gard**

Parmi les réflexes essentiels :

- ne jamais jeter de mégot dans la nature ou depuis un véhicule,
- éviter tout usage du feu en zone sensible,
- reporter les travaux susceptibles de provoquer des étincelles en période à risque élevé,
- alerter immédiatement les secours en cas de fumée ou de départ de feu (18 ou 112).

Un enjeu de sécurité et de protection du territoire

Les feux de forêt menacent directement les habitants, les habitations et les infrastructures. Ils fragilisent

également des espaces naturels essentiels au cadre de vie et à l'équilibre du territoire.

Dans un département fortement exposé, la vigilance collective est déterminante pour limiter les conséquences de ces incendies.

Chacun a un rôle à jouer

Prévenir les incendies, c'est agir concrètement pour la sécurité de tous.

Dans le Gard, 9 feux sur 10 étant d'origine humaine, la vigilance de chacun fait la différence.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76